

Madame la Sénatrice représentant les Français  
de l'étranger  
Monsieur le Sénateur représentant les Français  
de l'étranger

Nos références :

Direction des Relations Internationales  
et de la Conformité  
Affaire suivie par Virginie Barret  
☎ 01 55 45 63 49

Le 26 mars 2020

Madame la Sénatrice,  
Monsieur le Sénateur,

Depuis le lancement du service interrégimes « Ma retraite à l'étranger » en novembre 2019, plusieurs campagnes d'enquête sur l'existence des assurés des régimes de retraite français ont été lancées. Les assurés enquêtés sur les campagnes de décembre, janvier, février et mars ont reçu des demandes pour renvoyer leur certificat de vie.

En raison de l'épidémie de coronavirus et des confinements organisés dans plusieurs pays, certains de ces assurés ne peuvent pas faire compléter leur certificat d'existence auprès des autorités locales compétentes de leur lieu de résidence. De plus, il est probable que les certificats d'existence adressés par voie postale seront peu ou pas traités par le système (possible arrêt des centres de traitement des courriers, réserves d'une grande partie des employés de la Poste, incertitude des liaisons aériennes).

Ces assurés bénéficieront d'un délai supplémentaire de deux mois pour renvoyer leur certificat de vie. L'Assurance retraite continuera à leur verser leurs retraites pendant ce délai supplémentaire, sans besoin de fournir un justificatif ou faire de démarche spécifique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur,



Renaud VILLARD